



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 mai 2003

**CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA
VILLE DE NIORT ET LA MAIF**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 mai 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 mai 2003

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

Secrétaire de séance : Melle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

Excusés :

Conseillers :

M. Michel PAILLEY, M. Joël RENOUX, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2003

DELIBERATION D20030238

Espaces Verts

**CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA
VILLE DE NIORT ET LA MAIF**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Dans le cadre des travaux de replantation après tempête réalisés sur le boulevard Allende, la ville de Niort a aménagé le délaissé situé entre le boulevard et la propriété de la MAIF.

Pour sa part, la MAIF a manifesté son intention de clore sa propriété. Toutefois, la réalisation de cet ouvrage pourrait avoir un impact non négligeable puisqu'il entraînerait une obstruction visuelle de l'espace réduisant ainsi considérablement la qualité environnementale des lieux.

Dans ce cadre, il semble opportun d'aménager cet espace en répondant aux attentes des deux parties et dans le respect de l'intérêt paysager du site.

C'est pourquoi il est envisagé l'établissement d'une convention de prestations de services définissant la répartition des travaux d'aménagements, du financement et des travaux de maintenance concernant cet espace public.

- Les travaux d'aménagement sont réalisés par la ville de Niort sur l'emprise de l'espace public.
- La ville de Niort finance l'ensemble des travaux sur cet espace.
- La MAIF remboursera à la ville le montant de la réalisation d'une glissière de sécurité répondant à son besoin de clôture.
- Les travaux de maintenance sont répartis entre la ville de Niort et la MAIF.
- Le montant de la dépense à engager par la ville de Niort est estimé de l'ordre de 57 600 €
- Le montant de prise en charge par la MAIF est de 39 600 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.
- Autoriser Monsieur le Maire à lancer les travaux à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Amaury BREUILLE

[Ordre du jour](#)